

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/14

### **Objet : Appuyer la stratégie pastorale du Parc de Chartreuse**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,  
Vu la délibération du Bureau Syndical du 30 octobre 2023 relative à l'appel à candidature T01 « Appuyer la stratégie pastorale du Parc de Chartreuse »,

### DECIDE

#### Article 1 :

De porter l'opération *Appuyer la stratégie pastorale du Parc de Chartreuse* en s'appuyant des services pastoraux, et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses		Recettes	
Prestation SEA73	3540.00€	Conseil régional AuRA	7713.00€
TVA inéligible prestation SEA73	708.00€	FEADER	5818.59€
Prestation FAI	5166.00€	Autofinancement PNR	4090.90€
Coordination PNR	8208.49€		
Total	17 622.49€	Total	17622.49€

#### Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 26/06/2024

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

